

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 474 197

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑯

N° 80 20637

⑮

Manette pour robinets.

⑯

Classification internationale (Int. Cl. 3). G 05 G 1/10; F 16 K 51/00.

⑯

Date de dépôt..... 25 septembre 1980.

⑯ ⑯ ⑯

Priorité revendiquée : Espagne, 17 janvier 1980, n° 248.063.

⑯

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 30 du 24-7-1981.

⑯

Déposant : COMES PLASENCIA Angel, résidant en Espagne.

⑯

Invention de : Angel Comes Plasencia.

⑯

Titulaire : *Idem* ⑯

⑯

Mandataire : André Netter, conseil en brevets d'invention,
40, rue Vignon, 75009 Paris.

La présente invention concerne une manette pour robinets dont la caractéristique principale consiste en ce que le corps qui constitue la manette proprement dite est une pièce de céramique moulée et cuite.

5 La pièce de céramique destinée à constituer le corps de la manette selon l'invention est dotée d'une cavité centrale qui la traverse et qui est obtenue au cours de l'opération de moulage de cette pièce de céramique.

10 Cette opération de moulage réalisée pour obtenir, en plus de la cavité centrale en question, la configuration extérieure désirée. Après moulage de la pièce de céramique, on applique sur celle-ci une couche de vernis de revêtement décoratif, et l'on procède ensuite à la cuisson de la pièce de céramique.

15 La cavité centrale obtenue au cours de l'opération de moulage donne lieu à la formation d'un passage axial dans lequel on adapte, avec un certain jeu, une pièce métallique usinée qui est fixée au moyen d'une pâte de remplissage adhésive que l'on verse entre la surface extérieure de cette pièce métallique et la surface intérieure du passage axial formé par la cavité centrale de la pièce de céramique qui constitue le corps de la manette. De cette façon, cette pièce métallique usinée est maintenant parfaitement dans le passage axial ou cavité centrale en question, cette pièce métallique servant au montage de la manette sur les mécanismes conventionnels du robinet.

20 Par conséquent, la caractéristique de l'invention, en ce qui concerne la constitution de la manette, consiste en ce qu'une pièce de céramique, fragile en elle-même et 30 décorée dans le style désiré dans chaque cas, est dotée d'une armature intérieure au moyen de laquelle la pièce de céramique peut agir comme manette pour actionner un robinet, cette armature étant précisément la pièce métallique usinée mentionnée plus haut qui donne à la pièce de céramique qui constitue la manette la résistance mécanique nécessaire.

35 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation et en 40 se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

La figure 1 représente une vue en section verticale du corps de céramique qui constitue la manette et représente également en section la pièce métallique usinée et la pâte adhésive de remplissage.

5 La figure 2 représente une vue en section transversale du corps de céramique qui constitue la manette, cette section correspondant à la ligne A-A représentée dans la figure précédente.

10 Dans les deux figures en question on voit clairement la manette proprement dite qui est constituée par un corps ou une pièce de céramique 1 de configuration adéquate à chaque cas. La surface de ce corps ou de cette pièce de céramique 1 est protégée par un revêtement décoratif de vernis.

15 Pour donner à la pièce ou au corps de céramique 1 la configuration désirée dans chaque cas, on le réalise par une opération de moulage qui permet d'obtenir en même temps la cavité centrale 3 qui constitue un passage axial dans lequel est logée la pièce métallique usinée 5.

20 La passage axial formé par la cavité centrale 3 en question doit présenter un certain jeu pour que l'on puisse y placer de façon convenable la pièce métallique 5, laquelle est fixée au moyen d'une pâte adhésive 4 de remplissage que l'on verse entre la surface intérieure du passage axial formé par la cavité centrale 3.

25 Le jeu de la cavité centrale 3 par rapport au diamètre de la pièce métallique 5 permet de centrer et de placer dans la position convenable la pièce métallique 5, car si ce jeu n'existe pas, en plus de l'inconvénient de la possibilité de rupture du corps de la manette au moment de l'introduction sans jeu de la pièce métallique 5 dans la cavité centrale 3, cette pièce pourrait être inclinée ou décentrée par rapport au corps de manette proprement dit.

30 Il est important que le passage axial formé par la cavité centrale 3 présente à sa partie inférieure une zone de diamètre plus important 7 pour recouvrir partiellement la monture du robinet correspondant, en particulier dans la zone dans laquelle se trouvent des pièces filetées, cette zone élargie 7 permettant en outre d'introduire et

de fixer la pièce métallique 3 à l'emplacement approprié.

Naturellement, la pièce métallique 5 devra être pourvue d'un passage axial 6 pour le montage de la tige striée, dotée de facettes, ou analogue, de la monture ou 5 de la commande du robinet, cette tige étant couverte à sa partie supérieure par un bouchon fileté.

REVENDICATION

Manette pour robinets, caractérisée en ce que le corps (1) qui la constitue est formé par une pièce de céramique moulée et cuite, qui est dotée d'un passage axial formé par une cavité centrale (3) obtenue au cours de l'opération de moulage, ce passage axial étant suffisamment large pour recevoir une pâte adhésive (4) de remplissage que l'on verse entre la surface intérieure du passage axial proprement dit et la surface extérieure d'une d'une pièce métallique (5) usinée montée dans ce passage axial, cette pièce métallique étant fixée de façon définitive au moyen de la pâte adhésive de remplissage, cette Pièce métallique constituant le moyen par lequel le corps de la manette est monté sur les mécanismes correspondants courants du robinet.

